



Commune de SILLERY

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**PROCES-VERBAL**

L'an 2024 et le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de DUBOIS Thomas, Maire

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : KEMPEN Sabrina, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MOREAU Franck, SBAI Nabil

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HESTIN Vanessa à Mme KEMPEN Sabrina, M. POTRON Philippe à M. SBAI Nabil

Excusé(s) : Mmes : GAMBARDELLA AUDREY, LONGUEPEE Nicole

Absent(s) : Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, MM : BODEVING Jacky, MONIER Guy

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 12/12/2024

**Date d'affichage** : 12/12/2024

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

le : 18/12/2024

et publication ou notification

du : 18/12/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. SBAI Nabil

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET PRINCIPAL/VIREMENTS DE CREDITS - 36\_2024

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2024**

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 25 novembre 2024**

**réf : 36\_2024 - DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET PRINCIPAL/VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, en l'occurrence le budget primitif 2024. Ces décisions répondent aux mêmes règles que le budget primitif : équilibre entre les dépenses et les recettes et par section (investissement et fonctionnement).

La présente décision modificative a pour vocation de transférer 4000 € de crédit du chapitre 011 vers le chapitre 012 dans les dépenses de la section de fonctionnement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 11\_2024 du 8 avril 2024 d'approbation du budget primitif 2024 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget ;

Le conseil municipal est invité se prononcer sur la décision budgétaire modificative n°1 présentée ci- après.

**PROPOSITION**

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011 – Charges à caractère général	615231	Entretien et réparation des voiries	8000	-4000	4000
012 – Charges de personnel	64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	175000	+4000	179000

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :**

- Décide d'approuver cette décision modificative n°1

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu :**

Monsieur le maire a écrit avec d'autres maires du secteur une lettre au Président de la république concernant les éléments sensibles à traiter suite à la fermeture du camp militaire de Moronvilliers et souligne le fait de devoir être vigilant quant à la réponse.

Tous les logements à la résidence des Bateliers sont affectés.

Proposition de la SANEF de rétrocéder à la mairie les merlons de l'autoroute au niveau du terrain de football. La mairie a fait une demande de rétrocession de la totalité, courrier a été fait à la SANEF

L'étude pour l'ouverture du centre de soins à Sillery est en bonne voie.

Vendredi 17 janvier : vœux du conseil municipal

Monsieur le maire évoque les avancées du projet du centre médical Gutenberg de s'installer à Sillery. L'inauguration du nouveau centre à Taissy a lieu le vendredi 20 décembre 2024.

Monsieur le maire fait un état des lieux des animations en cours au mois de décembre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h**

**La date du prochain conseil municipal n'est pas encore fixée.**

En mairie, le 18/12/2024

Le Maire,  
Thomas DUBOIS



Le Secrétaire,  
Nabil SBAÏ